

P'tit Journal

n° 76

semestriel
octobre 2025

Saint-Victor-Montvianeix
informations communales



SOMMAIRE

- 2 Édito du Maire - État civil
- 3 Réforme du mode de scrutin
- 4 Sylviculture
- 5 Vie communale
- 6-7 Vie associative
- 8-9 Culture
- 10 Fibre - Transport scolaire
- 11 Le coin des enfants
- 12 Agenda

ÉDITO DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Vous découvrez l'édition d'automne de notre P'tit jJournal contenant le compte rendu des six derniers mois.

Notre belle commune ne connaît pas la vie trépidante des métropoles mais sait développer un certain art de vivre avec ses activités diverses et variées. Brocante, marchés, concerts, cinéma, vie des associations, tout cela concourt à la qualité de la vie dans cette belle campagne qui nous entoure.

L'arrivée de nouvelles familles et l'affluence aux diverses manifestations en sont un gage, SAINT-VICTOR fait toujours recette.

Je vous invite à découvrir tout cela en vous souhaitant une bonne lecture et, comme on dit chez nous...ménagez-vous.

Le Maire, Serge FAYET.

ÉTAT CIVIL

Décès

Agathe RIMBERT épouse BOUTERIGE, 99 ans, décédée le 01/11/2024 à Thiers

Marie FRADIN épouse GOUTORBE, 91 ans, décédée le 21/12/2024 à Thiers

Marie PETELET veuve BASSET, 95 ans, décédée le 26/03/2025 à Thiers

Agnès BOUCHE, 68 ans, décédée le 27/03/2025 à Vichy (Allier)

Robert RIGAUDIAS, 81 ans, décédé le 29/06/2025 à Saint-Rémy-sur-Durolle

François MAUBERT, 66 ans, décédé le 14/07/2025 à Clermont-Ferrand

Pierrette RONGÈRE veuve DAUPHANT, 96 ans, décédée le 15/07/2025 à Thiers

Alain JANISHON, 77 ans, décédé le 15/07/2025 à Cébazat

Élections municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants

Changement du mode de scrutin en 2026 : ce qu'il faut savoir pour notre commune

À compter des prochaines élections municipales, en mars 2026, **les règles du jeu démocratique changent pour les communes de moins de 1 000 habitants**, comme la nôtre.

Cette évolution fait suite à une loi visant à harmoniser le mode de scrutin, à renforcer la parité, et à favoriser l'engagement local. L'objectif : garantir un fonctionnement plus stable et plus équitable de nos conseils municipaux, dans un contexte où de nombreuses petites communes peinent à susciter des vocations.

Ce qui change concrètement

Jusqu'à présent, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les électeurs pouvaient **raier, ajouter ou modifier les noms sur les bulletins de vote** : c'était le principe du panachage. Ce système **prendra fin en 2026**.

À partir de 2026, les électeurs devront choisir **une liste complète**, sans possibilité de la modifier. Ce changement s'inscrit dans une volonté de **renforcer la clarté du scrutin et la représentativité des équipes municipales**. Les bulletins comportant des ratures ou des ajouts seront considérés comme **nuls**.

Les listes devront respecter **une parité stricte**, favorisant une représentation plus équilibrée entre femmes et hommes. Toutefois, **l'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/premier adjoint**. Le premier adjoint ou la première adjointe peut donc être du même sexe que le maire.

L'élection est désormais acquise au premier tour lorsqu'une liste recueille la **majorité absolue des suffrages exprimés**. Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis.

Ce qui ne change pas

- Les modalités d'**élection du Maire** : il est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Les modalités de **désignation des conseillers communautaires** : ils sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal (Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux).

Pourquoi cette réforme ?

- **Simplifier et unifier** les règles électorales entre toutes les communes, petites ou grandes.
- **Répondre à la crise de l'engagement local**, marquée par une baisse du nombre de candidats et une hausse des démissions en cours de mandat.
- **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes** : aujourd'hui, dans les petites communes, seulement 37,6 % des conseillers municipaux sont des femmes, contre 48,5 % ailleurs.

Des adaptations pour les petites communes

La loi tient compte des réalités locales, ainsi, sous certaines conditions, les listes pourront être réputées complètes si elles comptent 2 candidats de moins que l'effectif prévu par la loi.

Le nombre minimum de candidats requis pour les communes de :

- Moins de 100 habitants : 7 membres (minimum 5)
- **De 100 à 499 habitants : 11 membres (minimum 9)**
- De 500 à 999 habitants : 15 membres (minimum 13)

Il sera également possible d'ajouter 2 candidats supplémentaires par liste, pour anticiper d'éventuelles démissions.

La réglementation des boisements

Le Département du Puy-de-Dôme a adopté, en avril 2024, la nouvelle réglementation des boisements qui s'applique sur la commune de Saint-Victor-Montvianeix pour une durée minimale de 30 ans. Elle est le fruit d'un travail de concertation qui a duré plus de deux ans entre propriétaires, organismes et collectivités locales.

Qu'est-ce que la réglementation des boisements ?

Il s'agit de définir des règles de plantation, de replantation ou de semis d'essences forestières sur le territoire d'une commune ou d'un territoire intercommunal en dehors des parcelles bâties. Trois types de périmètres (et leurs sous-périmètres) de réglementation sont délimités : un périmètre à boisement interdit, un périmètre à boisement réglementé et un périmètre à boisement libre. Les plantations d'arbres fruitiers, d'arbres isolés et de haies ne sont pas concernées, tout comme les parcs et jardins attenants à une habitation.

Le périmètre à boisement interdit : Dans ce périmètre sont interdits tous semis, plantations ou replantations d'essences forestières pendant une durée de 30 ans. Au-delà de cette durée de 30 ans le périmètre à boisement interdit devient réglementé.

Le sous-périmètre à boisement interdit après coupe rase : Dans ce sous-périmètre, une fois la coupe du peuplement en place effectuée, tous semis ou replantations d'essence forestières sont interdits pendant une durée de 30 ans. Au-delà de cette durée, ce sous-périmètre devient « réglementé après coupe rase ».

Le périmètre à boisement réglementé : Dans ce périmètre, quiconque veut procéder à des plantations, replantations ou à des semis d'essences forestières, doit en faire la **déclaration préalable** auprès du Département. Des distances de recul s'appliquent vis-à-vis des fonds voisins, des voiries et chemins, cours d'eau, villages, etc.

Le sous-périmètre à boisement réglementé après coupe rase : Dans ce sous-périmètre, une fois la coupe du peuplement en place effectuée, tous semis ou replantations sont réglementés dans les mêmes conditions que le boisement en périmètre réglementé.

Le périmètre à boisement libre : Ce périmètre comprend toutes les parcelles ou parties de parcelles qui ne sont pas comprises dans le périmètre à boisement interdit ou réglementé. À l'intérieur du périmètre à boisement libre, les distances de plantations des fonds voisins sont celles prévues par le Code civil, à savoir 2 mètres pour les plantations qui dépasseront 2 mètres de haut.

Le sous-périmètre libre à reconquérir : Une partie de périmètre à boisement libre est classée en sous-périmètre à reconquérir. Il s'agit de parcelles dont le déboisement/défrichement est souhaitable pour ouvrir et protéger les paysages, les points de vue et les habitations et/ou restituer ces parcelles à l'agriculture. Ce sous-périmètre n'a pas de valeur réglementaire, mais il permet de fixer des objectifs d'aménagement du territoire.

Les sanctions

En cas de non-respect de la réglementation des boisements, des sanctions sont prévues au Code rural et de la pêche maritime et la destruction, aux frais du propriétaire du boisement irrégulier, est ordonnée.

Sur les périmètres interdits et réglementés, pour des motifs d'intérêt général, la lutte contre l'enrichissement peut être prescrite avec une obligation d'entretien et de maintien en milieu ouvert des parcelles.

Le Conseil départemental dispose des pouvoirs de police et assure une veille pour faire appliquer la réglementation.

Où trouver la réglementation des boisements ?

Tout propriétaire peut consulter le règlement des boisements en mairie de situation des terrains concernés ou sur le site internet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en inscrivant l'adresse ci-dessous :

<https://www.puy-de-dome.fr/territoires/amenagement-foncier/reglementation-des-boisements.html>

+ d'infos auprès de Thomas GIRAL

Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Direction Agriculture, Sylviculture et Alimentation

☎ 06.64.98.04.49

✉ thomas.giral@puy-de-dome.fr

Cérémonie du 19 mars 1962



Cérémonie du 08 mai 1945



Accueil des nouveaux arrivants



Cette année encore, nous avons eu la satisfaction d'accueillir de nouvelles familles qui ont choisi de s'installer dans notre commune. Il est très gratifiant pour un maire de voir soit un renouvellement de population, soit des maisons fermées s'ouvrir à nouveau.

La maison SIRAULT à La Trappe accueille depuis peu Anthony LEBEAU et Maurine JOSSELIN avec un enfant ; Pitelet vient de voir s'installer Cédric et Pauline MAROLLES avec deux enfants ; Fagot compte maintenant

parmi ses habitants Thomas GOMEZ et Ophélie SERRE.

C'est aux Bouches qu'a choisi de s'installer Guillaume DUROY alors que Caner et Mélanie SUR ont pris possession de La Croix Nicole. Myriam PEIGNIST, elle, a investi L'Anglade. Un oubli a été réparé avec l'accueil de Mélanie GIRAUD du Châtaignier.

La plupart de ces personnes étaient présentes à la petite cérémonie qui avait lieu à la Grange vendredi 04 juillet.

L'animation musicale était assurée par le groupe local de music trad Marcottage.





Fête des Voisins à Pitelet

La fête des voisins des villages de Pitelet et de Chossière a eu lieu le samedi 21 juin, jour de la fête de la musique, au centre du village, impasse de la Fontaine. Cette année, nous étions 45 habitants, un record d'année en année !

Tout le monde a participé en apportant quelque chose à manger et à boire. La soirée s'est poursuivie en musique jusqu'à minuit pour les moins pressés. Nous nous retrouverons l'année prochaine, encore plus nombreux.



Comité des Fêtes



Organisé par la vaillante équipe du Comité des fêtes, un videgrenier s'est déroulé dimanche 18 mai dernier. Un bon nombre d'exposants locaux proposaient objets divers et variés à l'intérêt des visiteurs. La foule n'était peut-être pas au rendez-vous mais une proportion honorable de visiteurs a fait le déplacement. Certains vendeurs ont même réussi à se faire un petit pécule. Signe encourageant pour l'avenir...

C'est encore une belle édition qui s'est déroulée ce 26 juillet à Saint-Victor-Montvianeix. En effet, notre «Marché Gourmand » a encore rencontré un grand succès avec 780 repas vendus. Merci à nos 16 exposants, dont nos 3 nouveaux, venus pour la 1^{er} fois fouler le sol du marché : Domaine du Poyet en Côte du Forez, Le P'tit Paul (gaufres, pain perdu, café...), et les Délices de Justine qui a eu la lourde tâche de remplacer la Boulangerie Thomas et Amélie et qui pour une 1^{ère} année s'en est très bien sortie.

Une mention spéciale à notre traiteur, la Maison FOURNET-FAYARD, qui, comme chaque année, a su s'adapter. En effet, en début d'après-midi seulement 520 repas étaient réservés, il faut alors compter sur l'expérience et la confiance mutuelle. Merci Jocelyn !

On n'oublie pas nos deux confréries, le Couteau de Thiers avec démonstration de forge, montage et affûtage, en toute simplicité ; et les amis de la Saucisse de choux d'Arconsat qui ont proposé une dégustation avec toute la convivialité qui les caractérise.



La menuiserie ludique de Montpeyroux, qui a animé et fait découvrir leurs jeux en bois aux petits et aux grands. Belle découverte pour nos animations. Et le tout accompagné en musique par les 27 musiciens de la Banda de Chabreloche qui a mis le feu sous les barnums et partout où ils ont joués.

Encore merci à tous ceux qui nous aident de près ou de loin : nos sponsors, la mairie, la chasse de Toinon pour les barnums et tous les bénévoles de la fine équipe. On compte sur vous pour l'année prochaine.



Le 18 octobre prochain, à partir de 10 heures à la Grange, se déroulera la 11^{ème} édition des Cucurbitacées dont le thème sera « Les cucurbitacées partent au Japon pour l'Exposition universelle ». Cinq ateliers seront proposés aux plus jeunes : maquillage, origami, masques Pokémon, prénom en japonais, volcan. Le traditionnel concours de dessins regroupera les écoles. Résultat des votes à 18 heures.

RAMENE TA COURGE : concours de courge entre professionnels avec remise de trophée ; et entre amateur, 1^{er} prix un chèque de 50€ chez France Rurale.

Restauration et buvette sur place, vente de soupe confectionnée par la fine équipe, saucisse, merguez et cucurbitacées frits.

Club rural

Depuis le dernier P'tit Journal, nous avons repris le rythme estival de nos réunions le 1^{er} et 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois. L'accueil de nos adhérents se fait autour d'un café et permet d'engager des discussions, avant de se regrouper par équipe pour les différents jeux : belotte, Triominos, Rummikub... Ces échanges nous font découvrir des événements du passé sur la commune.

Le 2 avril, nous avons eu la visite de M. et Mme BERGIA venus dans leur maison à La Trappe.

Ils souhaitaient rencontrer Ginette MAUBERT qui a tenu durant de nombreuses années le restaurant « Les Myrtilles » à Pitelet, et a eu comme institutrice à l'école du Bourg de St-Victor-Montvianeix, Mme Anne-Marie BASSET, grand-mère de Mme BERGIA.

Des événements se sont succédés ensuite :

Le mercredi 14 mai, une réunion surprise, organisée par les adhérents, pour fêter les 80 ans du Président du Club.



Le samedi 6 septembre, 2 membres du Bureau ont participé au Forum des Associations de la Montagne Thiernoise à St-Rémy-sur-Durolle, afin de faire la publicité de notre Club rural. Plusieurs personnes sont intéressées. À voir prochainement si celles-ci trouveront la route pour venir découvrir notre association.

Amicale Laïque

L'Amicale laïque de Pitelet a organisé son tout dernier bal de Pâques, samedi 19 avril dernier. C'est avec beaucoup de regrets que les amicalistes ont dû renoncer à cette véritable institution. Une certaine désaffection du public, la peur des bagarres devenues récurrentes, manque de personnes capables d'assurer la sécurité, ce triste constat a conduit l'Amicale à jeter l'éponge.

Cependant la date sera conservée pour passer à quelque chose de plus calme.

Donc, début avril vous devriez être conviés à accueillir en concert Bernard ODOUL, chanteur originaire de Murat (dans le Cantal). Celui-ci vit actuellement à Cannes et doit confirmer son engagement. Vous serez tenus informés de la suite des événements.



En attendant, le marché automnal se déroulera samedi 15 novembre de 10h à 17h30 et sera suivi, cette année, d'une SOUP'PARTY avec, au menu, soupe à volonté, rôti froid, salade, dessert, café. Les cartes, au prix de 15 €, seront disponibles auprès des amicalistes.

Cette soirée sera animée par le groupe « Lous Frérots d'Escoto », formation patoisante. L'humour est garanti même si on ne comprend pas le patois. Les réservations sont conseillées, contactez Kiki au 06.31.28.57.82 ou 04.73.94.33.94.

Les amicalistes et les artisans vous attendent nombreux.

Concerts de Vollore 2025

C'est au son des musiques hongroise et tzigane que la riche programmation des Concerts de Vollore nous a entraînés cette année encore avec le violoniste Mathieu NEVEOL et l'ensemble Nomad Lib, composé d'Aude GIULIANO à l'accordéon, Mathias LOPEZ à la contrebasse et Shu-Torng LIN à la flute. Pendant plus



d'une heure, ces virtuoses nous ont enchantés par la qualité de leur jeu et la finesse de leurs accords. Le public ne s'y était pas trompé au vu de l'affluence favorisée par un temps particulièrement agréable.

Véritables moteurs de la culture en province, les Concerts de Vollore essaient d'apporter une diversité dans le choix des groupes pressentis. Musique classique, bien sûr, mais aussi musique du monde, jazz savent apporter à ce festival une offre destinée à un public amateur de l'éclectisme.



Rêveries de Saint-Victor à Montvianeix

Nous avons eu le plaisir, en cette 7^{ème} saison des "Rêveries de Saint-Victor à Montvianeix", de retrouver l'ensemble de violoncelles "Arts Au Diapason" et faire connaissance avec le "Duo Corde Sensibili" formé par la violoncelliste Laure Volpato & la pianiste Violetta Donini.



L'ensemble Arts Au Diapason, désormais renommé en notre belle région auvergnate, réside à Sarrey la seconde quinzaine du mois de juillet et rayonne alentours partageant notamment son répertoire avec nos aînés : Résidence Les Châtillies, Résidence Chandalon, Résidence Charasse, avant de clore son séjour par un concert en l'église de Saint-Victor-Montvianeix, véritable écrin pour des interprétations de grande qualité artistique.

En cette année 2025, l'Ensemble était représenté par Laure Volpato, "violoncelliste virtuose et charismatique", directrice artistique de l'E.A.A.D, Diane de Laportalière et Marie-José Remond, "piliers" de l'Ensemble, lesquelles ont interprété avec brio un trio de G. F. Haendel en ouverture du concert.

Puis, le Duo Corde Sensibili a d'emblée communiqué avec le public en un bouquet d'émotions. Fruit d'un coup de cœur réciproque, le Duo Corde Sensibili exprime sa singularité à travers un répertoire qui témoigne de la rencontre culturelle de ces deux musiciennes talentueuses, de leur complicité artistique et de leur désir d'exploration de sonorités folkloriques sous diverses formes.

De l'Italie à la France, de la musique traditionnelle à la musique contemporaine, de l'improvisation à l'interprétation, le Duo Corde Sensibili a embarqué petits et grands dans un voyage onirique riche de paysages musicaux, poésies : une Aventure d'exception.

Ce concert était présenté fort pertinemment et aimablement, comme à l'accoutumée, par Françoise Moreaux, auvergnate d'adoption.

Au plaisir de retrouver nos chers Artistes en 2026 : l'Art musical en partage...
Site web : laurevolpato.com



Concert de musique baroque à l'église de Saint-Victor-Montvianeix



Cet été encore, les stagiaires du « Divertissements à la campagne », musiciens amateurs de tous âges venus de plusieurs pays, se sont retrouvés toute une semaine au gîte de la Ferme du Lac.

Ils ont pu travailler sous la direction de Caroline Howald autour du thème « Les Goûts Réunis, ou l'Harmonie entre les nations », inspiré du titre d'une pièce de François Couperin qui, ayant voyagé en Italie, a souhaité mêler le style italien au style français. Plusieurs

compositeurs ont fait comme lui à l'époque baroque. À la Renaissance, où les styles étaient moins marqués et surtout moins codifiés, il y a eu de nombreux musiciens qui ont voyagé, soit de leur plein gré, soit parce qu'ils faisaient partie de la cour d'un homme d'état qui se déplaçait avec eux. On trouve donc aussi un mélange de styles à la renaissance. Au delà du titre, c'est aussi l'accueil du voisin, de l'étranger, de l'autre, thème porteur de paix.

Le stage s'est terminé le 15 août 2025 par un concert en l'église de Saint-Victor-Montvianeix. En petits ensembles ou en tutti, les stagiaires ont interprété des pièces de Lully, Dornel, Boismortier, Couperin, Dufay, Guami, Leonarda, Telemann, Guerini, Haendel et O'Carolan. Joués aux flûtes à bec - de la petite soprano à la grande contrebasse - mais aussi au traverso (flûte traversière baroque), à la viole de gambe, à la harpe et à l'épinette (petit clavecin), accompagnés de tambours de toile et de clochettes, ce concert a reçu un accueil chaleureux du public. Il s'est terminé par le chant « Dont nabis pacem », attribué à Mozart et pour lequel le public a été mis à contribution.

Merci à la paroisse et à la commune pour leur accueil dans cette jolie église.



Journées Européennes du Patrimoine 2025



C'est à la découverte d'un cabinet de curiosités que le public était invité cette année dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

Le temps n'était malheureusement pas de la partie dimanche...



Les étapes du déploiement

Dans notre édition n° 74, nous vous informions de l'installation d'un Sous-Répartiteur Optique (SRO) sur la commune. La demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette implantation a été déposée cette été. Le SRO se situera sur la place à La Trappe. Les travaux débiteront dans les mois qui viennent.

Suite à l'étude des infrastructures existantes entre Saint-Rémy-sur-Durolle et Saint-Victor-Montvianeix, des travaux de création de réseau fibre optique enterré vont être amorcés afin de raccorder le SRO. Il seront réalisés d'ici la fin de l'année, selon le tracé suivant :

- commune de Saint-Rémy-sur-Durolle : sur la route départementale 64 du carrefour avec la route départementale 201 jusqu'au carrefour avec la route départementale 43 (commune de Saint-Victor-Montvianeix) ;
- commune de Saint-Victor-Montvianeix : sur la route départementale 43 jusqu'à La Trappe.

Ensuite la fibre sera déployée en aérien ou en souterrain sur l'ensemble de la commune. Ces travaux peuvent durer de 9 à 18 mois.

Suite à cela, une phase de commercialisation du réseau auprès des opérateurs sera lancée. Il faut compter au moins 3 mois (durée réglementaire à respecter) pour une activation des services.

Enfin, vous pourrez vérifier votre éligibilité et souscrire une offre auprès d'un opérateur qui procédera à l'installation de la fibre dans votre logement.

Rentrée 2025

Le SMTUT (Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois) organise depuis 2020 le transport scolaire sur les communes de Thiers et Peschadoires. Les services des autres communes étaient gérés par la Région.

Depuis la rentrée de septembre 2025, l'ensemble du réseau de transport scolaire est organisé par le SMTUT. Les familles ont dû s'inscrire via le site <https://smtut.montransportscolaire.net/>

Mise à part les modalités d'inscription, ce transfert de compétence n'impacte pas le service de ramassage de Saint-Victor-Montvianeix qui est réalisé en régie par la commune.

Cette année, nous transportons 6 élèves qui se rendent au collège de La Monnerie-le-Montel et 3 élèves inscrits à l'école de Palladuc.

Pour mémoire, ce service est rendu aux administrés depuis la rentrée de 1983, soit depuis 42 ans !

8^h50, TOUT LE MONDE DESCEND !!

Depuis deux ans, l'effectif de l'école de Pitelet a régulièrement augmenté (7 élèves à la rentrée 1981, 16 actuellement). L'éloignement trop important entre le domicile d'une majorité d'enfants et l'école, d'une part, et la rudesse des longs mois d'hiver d'autre part, ont rendu indispensable l'organisation d'un transport scolaire.

C'est maintenant chose faite depuis Septembre 83. Malgré les difficultés posées par l'étendue de la commune, la mise en œuvre de ce service s'est faite relativement vite et donne entière satisfaction aux enfants ainsi qu'aux parents concernés, même s'il y a deux ans, l'idée d'un tel projet paraissait irréalisable, financièrement et matériellement.

Alors qu'en réalité, comme toutes les communes qui en font la demande, le coût de fonctionnement de l'opération est largement subventionné par la F.E.T.R.E.P. (organisme qui gère les crédits publics pour le transport scolaire), une part modique restant à la charge de la commune et des familles.

Patrick Sauzedde — Nadia Déglon



devant l'école de Pitelet, les enfants s'approprient à monter dans le mini-bus Fiat, sous l'oeil vigilant de Maurice Charret.



HALLOWEEN

Retrouve tous les mots de la liste dans la grille. Regarde bien, ils sont écrits dans tous le sens !

O D O C F Y C R S K W B O N B O S
D U A J L G B H O W C D U Y C W Y N E C U R
H T E J P M D N T P E S M Q O E U L H E W P Z
S F O X M Q L O F Q E S B W L T Q T U S E J E W
Z U R W S I R K G R Y M T U H A S D J Q I E P R
N W S I R K G R Y M T U H A S D J Q I E P R
G B S I R K G R Y M T U H A S D J Q I E P R
W M R Y K A B I U S O N A H C B E I H J B O M C
O A D O L A M A S E V U A W S P E D L M V K P V V
W I A L J O S E V U A W S P E D L M V K P V V
Y T E R U F V N E R E I C R O S Q I U O R T I C V L H M H N
S I R O F V N E R E I C R O S Q I U O R T I C V L H M H N
U K J U N E R E I C R O S Q I U O R T I C V L H M H N
F K J U N E R E I C R O S Q I U O R T I C V L H M H N
Z A T W E R E I C R O S Q I U O R T I C V L H M H N
X Q I X E L L I U O R T I C V L H M H N
J T I X E L L I U O R T I C V L H M H N
Y P F S P V G E I M O Y G W B L R S L E
H I G L F P W H Z Q Y G W B L R S L E

araignée

balai

bonbons

chat noir

chauve-souris

citrouille

déguisement

hibou

maison hantée

masque

momie

monstre

sorcière

squelette

tombe

vampire



Octobre 2025

Samedi 11 Ciné Parc à La Grange à 20h30, **Le roi soleil** de Vincent Maël Cardona



Un homme est mort au Roi Soleil, un bar-PMU à Versailles. Il laisse un ticket de loto gagnant de plusieurs millions d'euros. En 'arrangeant un peu avec la réalité et leur conscience, les témoins du drame pourraient repartir avec l'argent... Et si la vérité n'était qu'un scénario bien ficelé ?

Samedi 18 Fête des Cucurbitacées à La Grange par le Comité des Fêtes

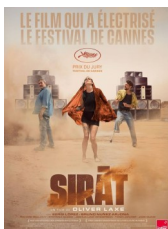
Novembre

Samedi 1^{er} Ciné Parc à La Grange



- à 14h30, **Shaun le mouton** de Richard Starzak et Mark Burton

Dans la campagne anglaise, Shaun, un mouton malicieux, en a plus qu'assez de la vie routinière qu'il mène à la ferme. Il élabore un plan minutieux pour bénéficier d'une journée de répit, mais les événements ne s'enchaînent pas comme il l'avait prévu. Le fermier se retrouve bien malgré lui en ville, totalement amnésique. Shaun et les autres animaux tentent de lui faire retrouver la mémoire tout en évitant les nombreux dangers de la ville. Ils doivent notamment se méfier d'un agent de la fourrière bien décidé à les capturer.



- à 20h30, **Sirat** de Oliver Laxe

Un père et son fils parviennent à une rave perdue au cœur des montagnes du sud du Maroc. Ils cherchent Mar, fille de la famille, disparue depuis plusieurs mois lors de l'une de ces fêtes. Plongés dans la musique électronique et une liberté brute, ils distribuent inlassablement sa photo.

Mardi 11 Commémoration de la victoire et de la paix, anniversaire de l'armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France

Samedi 15 **Marché automnal** de 10h à 17h30 à Pitelet par l'Amicale Laïque suivi d'une soirée Soup'Party animée par le groupe Lous Frérôts d'Escoto

Samedi 22 Ciné Parc à La Grange à 20h30

Décembre

Samedi 13 Ciné Parc à La Grange à 20h30

Janvier 2026

Samedi 10 Ciné Parc à La Grange à 20h30

Samedi 31 Ciné Parc à La Grange à 20h30

Février

Samedi 21 Ciné Parc à La Grange à 20h30

Mars

Dimanche 08 Aligot saucisse par le Comité des Fêtes à la salle de Pitelet

Samedi 14 Ciné Parc à La Grange à 20h30

Dimanche 15 Élection municipale et communautaire

Avril

Samedi 04 Ciné Parc à La Grange à 20h30

Samedi 25 Ciné Parc à La Grange à 20h30